

Edito

Annoncé à l'occasion du congrès ECF de Biarritz, le Club a pour objet :

De développer les connaissances financières, juridiques et fiscales nécessaires à une bonne pratique du conseil patrimonial

- De développer les connaissances financières, juridiques et fiscales nécessaires à une bonne pratique du conseil patrimonial,
- De sélectionner, organiser ou susciter des formations de haut niveau adaptées aux experts-comptables, à leur collaborateur et à leurs clients.
- Initier la mise en place d'outils méthodologiques ou opérationnels permettant aux experts-comptables de développer des missions de conseil en gestion de patrimoine.

Pourront être membre de ce club, tous les experts-comptables qui accepteront en outre :

- De verser un droit d'entrée de 30 € et une cotisation fixe annuelle arrêtée par le conseil d'administration, et fixé pour la première année 2008 à 50 €.
- De participer activement à deux journées minimum par an de formation ou de mises en commun d'expérience ;
- De s'engager à maintenir un haut niveau de connaissance et de technicité au service de leurs clients.
- De signer une charte de comportement garantissant éthique et technique.

Le club a vocation à privilégier trois types d'actions

- Réunion d'information globale générale
- Séances de formation ciblée et adaptée
- Mise en œuvre de la démarche, accompagnement, coaching

Lire la suite